

3.00 crédits

60.0 h

Q1 et Q2

Enseignants	Bosmans Hilde (coordinateur(trice)) ;Braeckman Soline ;Bufkens Hilde ;Demeulenaere Isabelle ;Jonkers Sara ;Labate Simon ;Malcolm Ophélie ;Vanderhaeghen-Goffin Hans ;
Langue d'enseignement	Neerlandais
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	Avoir suivi le cours LNEER1201 ou avoir obtenu un niveau B1 au test de niveau.
Thèmes abordés	Cette unité d'enseignement du néerlandais de niveau intermédiaire orienté vers les sciences économiques et de gestion est basée sur du matériel authentique et destinée à donner aux étudiant.e.s les compétences communicatives (expression orale et écrite, compréhension à l'audition et à la lecture) dont ils/elles auront besoin dans leur vie professionnelle. Cette unité d'enseignement s'articule autour de différents thèmes : • mobilité et transport, • société et responsabilité civile, • études et formation, • médias et communication d'entreprise, • énergie et environnement, • emploi et vie professionnelle. Les thèmes abordés amènent les étudiant-es à développer une réflexion critique sur le marché du travail et les enjeux économiques actuels.
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : <i>Acquis d'apprentissage du programme de Bachelier en sciences économiques et de gestion & ingénieur de gestion</i> • AAC4 . Communiquer et collaborer, en français et dans deux langues étrangères, tant à l'oral qu'à l'écrit, en s'adaptant à ses interlocuteurs et au contexte en vue de pouvoir s'insérer dans un contexte international. • AAC4.2 . Pour 2 langues étrangères* (anglais et néerlandais ou allemand ou espagnol) : • communiquer à l'oral et à l'écrit de façon claire, cohérente, argumentée et avec aisance sur des sujets d'ordre général ou relatifs au domaine d'études ; • Percevoir les différences et similitudes entre la culture cible (relative à la langue concernée) et la culture d'origine ainsi qu'utiliser des stratégies appropriées pour établir le contact avec des locuteurs de la culture cible. • AAC4.4 . Adopter une attitude de dialogue efficace et respectueuse en ajustant le mode de communication en fonction de l'interlocuteur (pairs, enseignants, personnel administratif, monde socio-professionnel) et en faisant preuve de capacité d'écoute, d'empathie et d'assertivité. <i>Acquis d'apprentissage du CECR pour le niveau visé, B2</i> Compréhension orale (général) – B2 • comprendre les idées principales d'interventions complexes du point de vue du fond et de la forme sur un sujet concret ou abstrait et dans une langue standard ou une variété familière, y compris des discussions techniques dans son domaine de spécialisation. • suivre une intervention d'une certaine longueur comportant une argumentation complexe à condition que le sujet soit assez familier et que le plan général de l'argument soit indiqué par des marqueurs explicites. Compréhension de l'écrit (général) – B2 • lire une correspondance dans son domaine et saisir facilement l'essentiel du sens. Production orale (général) – B2 • faire une description et une présentation claires et détaillées sur une gamme étendue de sujets relatifs à son domaine d'intérêt en développant et justifiant les idées par des points secondaires et des exemples pertinents. Interaction orale (général) – B1+ • communiquer avec un niveau d'aisance et de spontanéité tel qu'une interaction soutenue avec des utilisateurs de la langue cible soit tout à fait possible sans entraîner de tension ni d'une part ni de l'autre. • mettre en valeur la signification personnelle de faits et d'expériences, exposer ses opinions et les défendre avec pertinence en fournissant explications et arguments.

Interaction écrite (général) – B1+/B2

- relater des informations et exprimer des points de vue par écrit et s'adapter à ceux des autres.

Compétence linguistique générale – B2

Possède une gamme assez étendue de langue pour pouvoir faire des descriptions claires, exprimer des points de vue et développer des arguments sans chercher ses mots ou ses signes de manière évidente et en utilisant des phrases relativement complexes.

Modes d'évaluation des acquis des étudiants	PREMIER QUADRIMESTRE • test#1 (pendant le cours) :#vocabulaire thème 1 (connaissance productive, du FR vers le NL), les textes du syllabus,#verwarrende#woorden (connaissance réceptive) : sur 2 points • test#2 (pendant le cours) :#la matière du test 1 + vocabulaire thème 2 (connaissance productive, du FR vers le NL), les textes du#syllabus,#verwarrende#woorden (connaissance réceptive), grammaire : sur 5 points • semaine#14:#examen partiel : matière des tests 1&2 + vocabulaire du thème 3 (connaissance productive, du FR vers le NL), les textes du#syllabus,#verwarrende#woorden (connaissance réceptive), grammaire + rédaction d'un texte : sur 13 points L'addition de ces trois parties d'évaluation comptent pour 20 % de la note finale. DEUXIÈME QUADRIMESTRE • test#1 (pendant le cours) : vocabulaire du thème 4 (onnaissance productive, du FR vers le NL), les textes du#syllabus,#verwarrende#woorden (connaissance réceptive)#: sur 2 points • semaine#9 :#test 2 (pendant le cours) : matière test 1, + vocabulaire du thème 5 (onnaissance productive, du FR vers le NL), les textes du#syllabus,#verwarrende#woorden (connaissance réceptive)),#grammaire :#sur 5 points • semaine#13 :#examen partiel : matière des tests 1+2, + vocabulaire du thème 6 (onnaissance productive, du FR vers le NL), les textes du#syllabus,#verwarrende#woorden (connaissance réceptive)), rédaction d'une lettre ou d'un mail et grammaire : sur 13 points + compréhension à l'audition : sur 5 points L'addition de ces parties d'évaluation compte pour 25% de la note finale. L'examen oral a lieu en juin et consiste en une conversation et un jeu de rôle basés sur deux des textes vus au cours portant sur des thèmes abordés pendant l'année. Répartition des points entre les parties écrites (Q1 + Q2) et les parties orales : • 45 % écrit • 40 % oral • 15 % pour la partie évaluation permanente : présentation, présence et participation active aux cours ATTENTION Toutes les parties d'évaluation sont obligatoires . Cependant, une absence (sans justificatif officiel) à un test d'évaluation permanente (tests 1 et 2 et les présentations) entraînera un '0' pour ce même test ; une absence à un partiel ou examen écrit et/ou examen oral impliquera une note d'absence pour la totalité de l'évaluation et l'étudiant-e se verra donc interdire l'inscription aux autres parties de l'évaluation. En ce qui concerne les demandes de 'note de présence ' , seules celles introduites <u>via le bureau virtuel de l'étudiant-e</u> seront prises en compte. Une demande de note de présence en décembre entraîne un zéro pour la totalité de l'évaluation Q1 ; l'étudiant-e ne peut la présenter au Q2 ; il peut cependant présenter les évaluations du Q2. En cas d'absence justifiée (par exemple pour maladie) pour un des examens , le certificat doit être envoyé au président ou à la présidente du jury, au secrétariat facultaire avec en copie le professeur et coordinateur de cours. Nous vous rappelons qu'en cas d'absence, même justifiée, à un examen, vous ne pourrez présenter cet examen à une autre date durant la session. En effet, la possibilité de représenter à une date ultérieure, durant la session, un examen en cas d'absence justifiée n'est envisageable, en application du Règlement général des études et des évaluations de l'UCLouvain que <u>lorsqu'il n'est pas possible de présenter cet examen à une session ultérieure</u> dans l'année académique. Les intelligences artificielles (IA) génératives doivent être utilisées de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite ses sources, l'usage d'une IA doit toujours être signalé. L'utilisation des intelligences artificielles lors des évaluations est strictement prohibée ; toute infraction sera consignée et transmise au jury, qui statuera sur l'irrégularité. La présence au cours est obligatoire . Si l'enseignant-e le juge utile, il/elle pourrait proposer au jury de s'opposer à l'inscription à l'examen du cours pour un-e étudiant-e qui n'aurait pas suivi régulièrement les activités d'apprentissage (RGEE - art. 72). À la session de septembre , l'étudiant-e est tenu-e de représenter l'ensemble de la matière de l'examen écrit (Q1 et Q2) ainsi que l'examen oral. La note d'évaluation pour la présentation/workshop, obtenue pendant l'année, est prise en compte lorsqu'elle est favorable à l'étudiant-e. Lors de l'examen de septembre, l'étudiant-e ne repasse donc que la partie écrite et l'examen oral, et non plus les présentations/workshops. Il est également possible de participer à un projet TANDEM avec la KU Leuven à titre volontaire . Ceux-Celles qui participent sont dispensé-es de la présentation. Répartition des points entre les parties écrites (Q1 + Q2) et les parties orales <u>pour les participant-es TANDEM</u> : • 45 % écrit • 40 % oral • 15 % pour la partie évaluation permanente: présence et participation active aux cours et participation au projet TANDEM
--	---

Méthodes d'enseignement	Cette unité d'enseignement se donne en présentiel et partiellement en e-learning. Pour chaque thème : utilisation, mise en pratique et consolidation des connaissances lexicales et grammaticales par • des présentations interactives données par des étudiants sur les thèmes des textes. • des activités de production orale (jeux de rôles, débats, conversations) et écrite (rédaction de lettres et textes) • des activités réceptives : textes écrits et oraux (multimédia) accompagnés d'exercices de compréhension et de vocabulaire. • des explications grammaticales et exercices (oraux et écrits) portant plus particulièrement sur les points de grammaire qui posent problème aux francophones.
Contenu	Cette UE (unité d'enseignement) a pour objectif de développer les compétences en néerlandais de niveau intermédiaire dans des contextes liés aux domaines ECGE, INGE et PPE. Elle s'appuie sur du matériel authentique et vise à permettre aux étudiant-es d'acquérir les compétences communicatives dont ils et elles auront besoin en troisième année ainsi que dans leur future vie professionnelle. L'accent sera mis sur les quatre compétences langagières : l'expression orale et écrite ainsi que la compréhension orale et écrite.
Ressources en ligne	https://moodle.uclouvain.be/course/view.php?id=566
Autres infos	Ce cours s'engage pour la transition et le développement durable en abordant, à travers des documents authentiques, des thématiques liées aux transformations du marché du travail, à la responsabilité sociétale des entreprises et aux défis économiques et environnementaux contemporains.
Faculté ou entité en charge:	ILV

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en sciences philosophique, politique et économique	PPE1BA	3		
Bachelier en sciences économiques et de gestion	ECGE1BA	3		
Bachelier : ingénieur de gestion	INGE1BA	3		